2019

Bulletin d'information communale

Edition N° 5 – Janvier 2020

SAINT-GEORGES

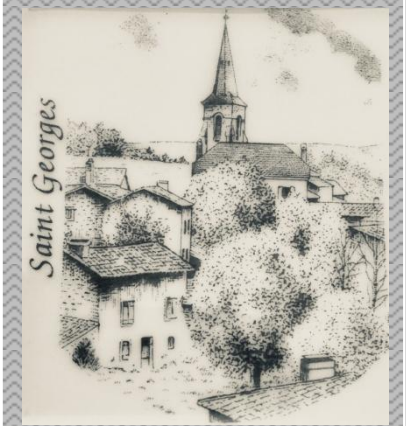

Mairie 2 Place de l'Eglise 15100 SAINT-GEORGES
Tel : 04.71.60.09.91
Mail : mairie-stgeorges@orange.fr

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE 3

SAINT–GEORGES EN CHIFFRES 5

Portrait croisé 5

EVOLUTION DE L'URBANISME 6

RECENSEMENT AGRICOLE 6

ETAT CIVIL 2019 7

TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS SUR LA COMMUNE 8

** Au Bourg 8*
** Un diagnostic du réseau d'assainissement collectif 9*
** Eclairage public 9*
** Classements en agglomération 9*
** Achat de materiels 10*
** Réhabilitation du mat au Crozatier 10*
** Installation de 3 radars pédagogiques 10*
** Installation d'une sirène au Bourg 11*
** Continuité des travaux d'accessibilité 12*
** Lotissement les Fontilles 12*
** Aire de jeux 12*
** Projet de réhabilitation du presbytère en maison d'habitation et d'une salle de reunion 13*
** Déploiement de la fibre optique 13*

ÉVÈNEMENTS 2019 SUR LA COMMUNE 14

** Le Concours départemental de la race Limousine et le Comice agricole de la Cité des Vents 15*
** Sécheresse 16*
** Commémorations 17*
** A l'affiche ! 18*
** Une tempête sur la commune … le 9 août 2019 ..... 20*
** Repas et colis de Noël 21*
** Le château de Varillettes et son magnifique jardin 21*

CLASSEMENT DES GORGES ET VALLÉES ENNOYÉES DE LA TRUYÈRE 22

INFORMATIONS PRATIQUES 24

Votre carte d'identité 25

TARIFS MUNICIPAUX 2020 27

Tarifs de l'eau et de l'assainissement 27
Location de la salle polyvalente 27
Fiscalité : les taux d'imposition 27
Tarifs du Columbarium 27
Tarifs des Concessions au cimetière 27

DISPOSITIFS D'AIDES 28

NOUVELLE ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS 29

STATION D'ÉPURATION DE SAINT-FLOUR, ... 30

Rédaction : Municipalité de St Georges - Photos : Mairie de St-Georges, associations et journaux locaux
Maquette et mise en page : Mairie de St Georges - Impression :Graphy
Bulletin imprimé à 800 exemplaires

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Déjà 20 ans que ce nouveau siècle est entamé et la vie va de plus en plus vite, elle rythme l'évolution de notre territoire, avec son lot de joies, de peines, de contestations, de regrets… On entend souvent « *c'était mieux avant* ! » Oui peut-être mais avant encore il y a eu des périodes plus tristes, plus compliquées, plus dramatiques avec des conflits entre les hommes !

Nous avons la chance de vivre dans une belle commune, dans laquelle les néo-ruraux conjuguent avec les autochtones pour le bien être de tous. SAINT-GEORGES est bien une terre d'accueil, et tout ne va pas si mal.

Certes nos structures administratives évoluent, les services publics se réforment, les collectivités locales se regroupent en communes nouvelles, en communautés de communes élargies : SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ s'étend de la Margeride à l'Aubrac en passant par la Vallée de la Truyère, la Planèze jusqu'aux Monts du Cantal et le Pierrefortais.

L'espace est grand, mais avec 28 000 habitants sur ce territoire, la dimension n'est pas démesurée et nous avons besoin de nous regrouper pour mieux vivre ensemble.

Qu'importe l'organisation matérielle quand les moyens de transports changent (transport à la demande, covoiturage, transports collectifs), mais surtout quand les moyens de communication sont bouleversés : internet, couverture numérique, réseaux sociaux, télévision, relais téléphonique, ...

Les choses vont plus vites mais nous communiquons beaucoup plus souvent et beaucoup plus loin. Qui n'est pas équipé d'un téléphone portable, qui n'attend pas l'arrivée de la fibre optique ?

Nous devons garder notre sérénité et notre enthousiasme, il n'y a pas de fatalité.

Nous construisons aujourd'hui le territoire de nos enfants, alors faisons le, main dans la main, sans retenue ni regret.

« *Pour ce qui est de l'avenir, il ne suffit pas de le prévoir mais de le rendre possible* » (A.de St Exupéry).

Notre commune a atteint sa vitesse de croisière et a franchi un cap dans son développement :

☛ Côté agricole : les 2 remembrements réalisés entre 1985 et 1995 ont permis d'optimiser la gestion des exploitations. La mécanisation, la construction de bâtiments plus adaptés à l'élevage permettent aux agriculteurs d'avoir une meilleure organisation. Les travaux en commun à travers les CUMA, les GAEC contribuent à une autre qualité de vie pour une activité malgré tout laborieuse.

☛ Côté développement économique, la zone de Crozatier débutée en 2004, est aujourd'hui entièrement commercialisée, avec l'arrivée de nouveaux commerces et de nouveaux artisans : 2 nouvelles constructions voient le jour et vont ouvrir leurs portes prochainement.

☛ Côté habitat : 4 lotissements sont en cours, celui de la commune ne dispose plus que d'un seul lot.

Une révision des documents d'urbanisme PLUi (**P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **i**ntercommunal) a débuté et se continuera au cours de cette année.

Je souhaite adresser un message particulier aux bénévoles qui œuvrent dans les associations communales toujours aussi dynamiques. Il ne se passe pas un mois sans qu'une manifestation ne soit au programme des réjouissances : Merci à tous pour ces espaces de rencontres et ces moments privilégiés.

Le Conseil Municipal et les agents communaux se joignent à moi pour vous adresser tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année : une très belle année remplie de joie, de succès et de beauté.

Le Maire,

Jean-Jacques MONLOUBOU

SAINT-GEORGES EN CHIFFRES

- 1 207 habitants au 1/01/2020
- 3 314 ha de superficie
- 43 villages et maisons isolés
- 435 résidences
- 36 habitants au km²
- 41 km de voiries revêtues
- 37 km de chemins ruraux
- 2 682 ha de surfaces agricoles (81 % du territoire communal)
- 27 exploitations agricoles
- 50 artisans, commerces et entreprises

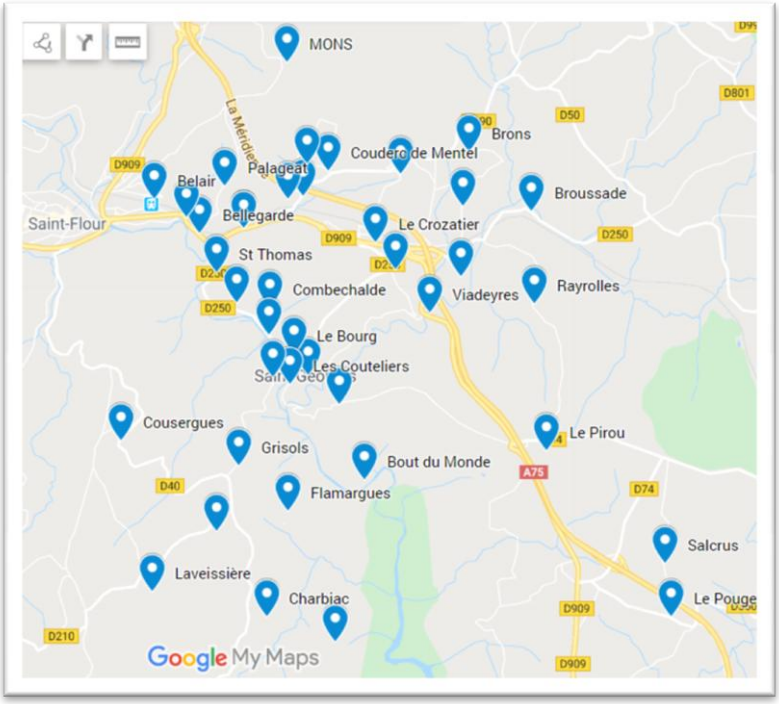

PORTRAIT CROISE *

Démographie et Familles **:** **** 42 ans** est **l'âge moyen** des habitants de la commune*
contre 45 pour le Cantal et 39 au niveau national
** **190 familles** avec enfants dans la commune*
** 9 personnes ont plus de 90 ans*

** 23 % de la population a moins de 20 ans ; 28 % a plus de 60 ans ; 18 % a plus de 70 ans*

** 41 % de la population a un diplôme supérieur au Bac contre 39 % en 2010*

Logement et foncier : **** 84 %** sont **propriétaires** de leur maison d'habitation*
contre 58 % pour la région
** 23 permis de construire en 2018*

Emplois, Entreprises et revenus : ** **80 %** de la population est **active***
contre 75 % pour le Cantal
** 2 165€ est le revenu mensuel moyen par foyer fiscal*

**Données source Ithéa Conseil (insee 2016)*

EVOLUTION DE L'URBANISME

Nombre de permis de construire délivrés entre 2004 et 2019

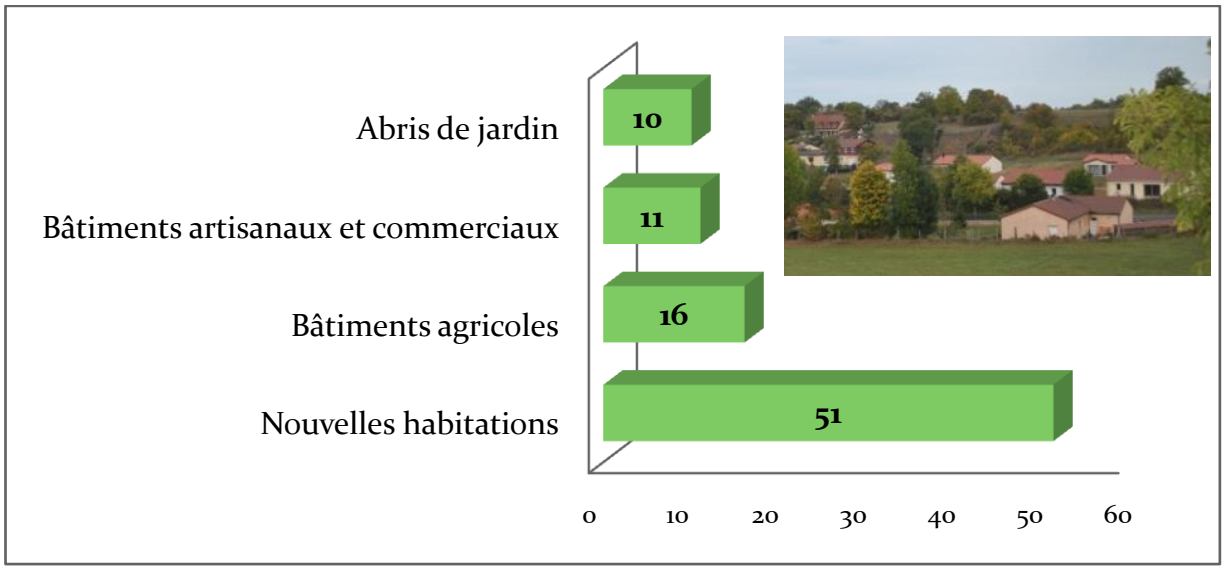

RECENSEMENT AGRICOLE

27 exploitations agricoles dont 18 en individuel et 9 en forme sociétaire (EARL, GAEC), avec des élevages de vaches laitières, allaitantes et un élevage de porcins.

2019, un tournant pour la CUMA de la Coste

Le projet « bâtiments » lancé depuis des décennies est enfin sorti de terre au courant de l'automne. Tous leurs adhérents attendaient la concrétisation de ce projet pour améliorer l'organisation de la CUMA. Les 2 bâtiments photovoltaïques basés à Soubizergues serviront de lieux de réunion, d'entretien et de stockage du matériel. Cette belle avancée permettra de pérenniser indéniablement l'activité de la CUMA de la Coste.

ETAT CIVIL 2019

6 Naissances en 2019 (contre 11 en 2018)

10 janvier : **Clémence CASTEL** de Pierre-Jean CASTEL et Lisa CHARBONNEL domiciliés à Rayrolles

31 janvier : **Marius CHEMINAT** de Patrick CHEMINAT et Mylène BARRIÉ domiciliés au Pirou

18 février : **Diego ROUSSET** de Olivier ROUSSET et Alexia CROUZIER domiciliés au Pirou

3 mai : **Adrien CORNET** de Cédric CORNET et Laura GUILLOU domiciliés à Varillettes

11 novembre : **Léa CHARRADE** de Cyril CHARRADE et Agnès CASTEL domiciliés à Cousergues

2 décembre : **Nathan BONNET** de Luc BONNET et Océane LALANDE domiciliés au Crozatier

Bienvenue à tous et sincères félicitations aux heureux parents

---

2 Mariages en 2019 (contre 6 en 2018)

27 avril 2019 : Christiane PASCAL et Francis DEVALS de Grizols

18 mai 2019 : Séverine MAURANNE et Josia COMPAIJEN de Crozatier

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

---

8 Décès en 2019 (contre 7 en 2019)

8 janvier : Raymond CHANSON du Pirou

15 janvier : Irène PARAN née RESCHE du Pirou

18 janvier : Rémi BAFFIE de Palageat

22 janvier : Andrée CHANSON née BLANCON du Pirou

1 février : Jacques VIDAL du Pirou

7 février : Pierre LÉGER du Pirou

21 mars : Simone BARRÈS née LACAMBRE de La Valette

18 octobre : Raymonde BLANCON née BRUN du Vernet

Avec nos plus sincères condoléances

Au 1er janvier 2020, les doyens de la commune de Saint-Georges sont Mme Georgette Farges de Rayrolles, 98 ans, suivi de Mme Andrée Robert du Pirou pour les dames ;
et Mr Pierre Bonnet de Soubisergues, 94 ans, suivi de Mr Elie Trousselier pour les hommes.

TRAVAUX REALISÉS ET EN COURS SUR LA COMMUNE

* AU BOURG

* POSE DE CANIVEAUX, DE BORDURES ET REVETEMENT (1ERE TRANCHE)

* NETTOYAGE ET AMENAGEMENT DES ABORDS AU GARAGE COMMUNAL

* CHANGEMENT DES VOLETS ET PORTES DE LA MAIRIE

* NETTOYAGE DE LA FONTAINE DU BOURG

* UN DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

est réalisé par une entreprise spécialisée suivi par le CIT (Cantal Ingénierie et Territoire), service du Conseil départemental du Cantal, afin d'identifier les anomalies (fuites) et ainsi programmer ensuite les interventions nécessaires.

Les regards ont été identifiés et numérisés afin de mesurer les débits d'eau et avoir un plan des réseaux à jour.

253 branchements sont concernés au réseau d'assainissement collectif dans les villages :

Le Vernet – Soubisergues – Le Crozatier – Bellevue - Bellegarde – St-Thomas – Varillettes – Le Puech de Jourde – Le Cristau – Le Cheirol.

Une subvention de 27 000 € a été accordée par l'Agence de l'eau pour financer ce diagnostic et les premières interventions.

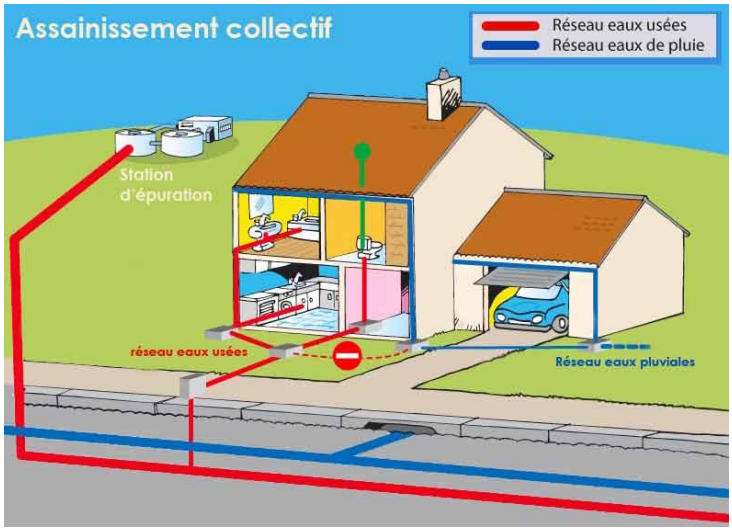

* ÉCLAIRAGE PUBLIC

Enfouissement de réseaux électriques : 5 lampes au Puech de Jourde et 3 lampes au Vernet. Une étude est en cours pour la traversée du Pirou, Le Cristau et le Cheirol.
Des appoints de lampes sont commandés pour les villages : Le Pirou, Grisols, Charbiac, Petges, Cousergues, Varillettes et Le Pouget.

* CLASSEMENTS EN AGGLOMÉRATION

des villages : Le Pirou, Le Vernet et La Valette

afin de limiter la vitesse trop excessive des véhicules et assurer la sécurité des autres usagers (piétons, animaux).

* ACHAT DE MATÉRIELS

Le tracteur équipé d'une élagueuse et d'une lame à neige, arrivé fin octobre 2019 est opérationnel.

* RÉHABILITATION DU MAT AU CROZATIER

avec une enseigne « Bienvenue à Saint-Georges », réalisée par la Ferronnerie d'art Marliat, est installée sur l'aire du Crozatier.

* INSTALLATION DE 3 RADARS PÉDAGOGIQUES

2 sont prévus au Vernet et 1 à Bellevue.

En commande

* INSTALLATION D'UNE SIRÈNE AU BOURG

sur le toit de la salle polyvalente, par l'Etat.

UN CONTROLE SONORE DE FONCTIONNEMENT EST PREVU TOUS LES 1ERS MERCREDIS DU MOIS VERS 12 H.

POURQUOI ?

La sirène est l'un des outils du **Service d'Alerte et d'Information des populations** (SAIP) par la diffusion d'un signal par les autorités.

SON OBJECTIF est d'alerter la population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave imminent ou en cours *(exemples : accident chimique, crue, incendie, séisme, tous risques graves qui peuvent mettre à défaut la sécurité de la population).*

Elle doit alors adopter un comportement réflexe de sauvegarde. Son déclenchement est réservé à l'autorité chargée de la protection générale de la population, de l'ordre public et de la défense civile : le maire et le préfet du département.

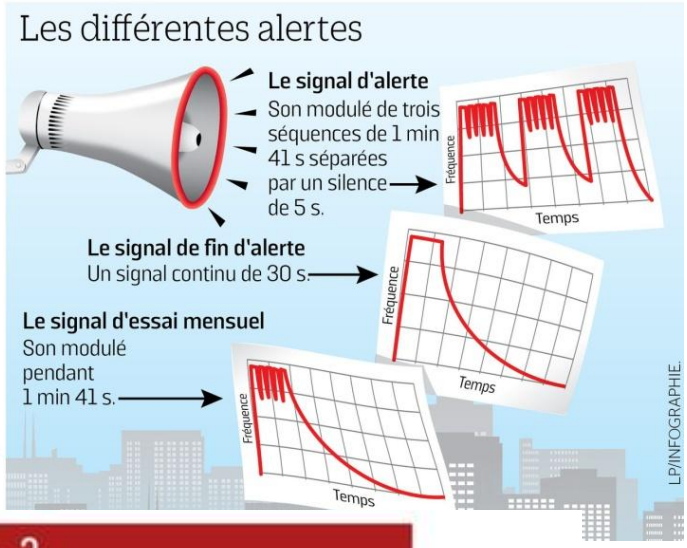

Les sirènes d'alerte de la population

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

émis par les sirènes, c'est un son montant et descendant

L'alerte : 3 séquences séparées d'un silence d'un son montant et descendant 5 fois.

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes.

Les essais mensuels : tous les premiers mercredi du mois à midi

1 seule séquence d'un son montant et descendant 5 fois.

Que faire en cas d'alerte ?

En cas d'alerte, réagissez immédiatement !

Mettez-vous en sécurité.

- risque inondation : rejoignez sans délai un lieu en hauteur ou appliquez les consignes du P.C.S.
- pour tout autre risque : rejoignez sans délai un bâtiment et restez confiné.

Tenez-vous informés. Respectez les consignes des autorités diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions

Restez en sécurité. : N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

- préparez-vous grâce au Plan Familial de Mise en Sûreté (à télécharger sur www.interieur.gouv.fr rubrique savoir réagir à l'alerte)

Attendez le signal de fin d'alerte (son continu de 30 secondes) avant de reprendre le cours normal de vos activités.

* CONTINUITÉ DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

pour les personnes à mobilité réduite (PMR) : marquage au sol, passage piétons à Bellevue/ Bellegarde, au bourg et accessibilité à l'église.

En attente de réalisation

* LOTISSEMENT LES FONTILLES

Un seul lot disponible d'une surface de 917 m2.
21 lots étaient proposés initialement, raccordés au réseau chaleur collectif à bois du Crozatier.

* AIRE DE JEUX

Au lotissement Les Fontilles, les agrets, table et bancs ont été installés. Il reste à poser le matériau du sol : galets de rivière roulés sur une surface de 170 m2 et la plantation de 4 arbres.

* PROJET DE RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE EN MAISON D'HABITATION ET D'UNE SALLE DE RÉUNION

Les demandes de financement sont en cours : à savoir

30 % du montant des travaux seront financés par la DETR - un fonds de concours de 2300 € a été alloué par Saint Flour communauté –

2 demandes de soutien financier sont en attente auprès du Conseil départemental et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

* DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Certains hameaux de la commune ont le privilège de pouvoir déjà se raccorder à la fibre ! Renseignez-vous auprès de votre opérateur.

Une connexion en fibre optique vous permet d'avoir un accès de meilleure qualité à internet, une offre plus rapide et plus complète.

Les travaux de raccordement de la fibre sont en cours dans notre commune.

3 ETAPES POUR INSTALLER LA FIBRE CHEZ VOUS:

1/ **Vérifier l'éligibilité de la ligne** à internet à très haut débit, chaque fournisseur propose sur son site internet de réaliser le test d'éligibilité,

2/ Souscrire une offre auprès d'un opérateur,

3/ Convenir d'un rendez-vous avec des techniciens qualifiés afin qu'ils procèdent aux travaux nécessaires directement au domicile.

*Tour de France – Départ de Viadeyre

Lundi 15 juillet, Saint-Flour a accueilli le Tour de France pour la 4ème fois, point de départ de la 10ème étape : Saint-Flour – Albi, une Grande boucle de 217,5 km avec 171 coureurs dont Julian Alaphilippe toujours paré de jaune et Thibaut Pinot plus ambitieux que jamais.

Le départ réel de la course est donné <u>à Viadeyre, hameau de la commune de Saint-Georges</u>, sur la RD 909, soit à 7,1 km de Saint Flour.

A l'honneur au giratoire du Crozatier,

ce viaduc réalisé par l'entreprise Serrurerie de la Margeride et ce cycliste stylisé sculpté par Emmanuel HÉBRARD,

et 2 magnifiques vélos aux couleurs du Tour.

* LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE LA RACE LIMOUSINE ET LE COMICE AGRICOLE DE LA CITÉ DES VENTS

Les 7 et 8 septembre 2019 à Grisols, ont été représentées et jugées la race Limousine le Samedi et le dimanche les races bovines, laitières et allaitantes.
Les élèves du lycée agricole de Volzac avaient magnifiquement préparé le podium.

Durant ses 2 jours, l'association des Tracteurs de la Vallée de l'Ander était présente avec **démonstration de battage à l'ancienne et exposition de tracteurs et de matériels agricoles anciens.**

Les repas ont été assurés par le Comité d'animation avec, au menu du dimanche, la traditionnelle **Potée Auvergnate**, toujours autant appréciée.

* SÉCHERESSE

L'année 2019 a été marquée par des conditions climatiques exceptionnelles : déficit de précipitations et des températures caniculaires qui ont eu un impact sur l'utilisation de l'eau et l'agriculture.

Des **mesures de limitation** provisoire des usages de l'eau ont été mises en vigueur à partir du 18 juillet 2019 en niveau 1 "alerte", puis en niveau 3 "crise" du plan sécheresse sur tout le département à partir du 9 août pour être levées que mi-novembre 2019.

La population a été invitée à maîtriser sa consommation d'eau quotidienne, **en priorisant la consommation humaine et animale.** Les potagers, les jardinières n'ont pas eu « bon temps » sauf pour ceux qui ont su ou pu récupérer les eaux pluviales.

Grâce à la bonne gestion par les agents techniques et les habitants, le réseau d'eau de la commune n'a pas trop souffert du déficit.
Malgré tout, 2-3 ravitaillements en eau au château d'eau du Buisson ont été nécessaires mais paradoxalement dûs à des fuites de canalisation d'eau du réseau qui alimente le côté du Haut l'Ander.

La sécheresse a également provoqué des pertes de fourrages conséquentes et des difficultés à nourrir les animaux durant tout l'été.

* COMMÉMORATIONS

* HOMMAGE AUX FUSILLÉS DE SOUBISERGUES

Comme chaque année le 14 juin à 6 h 00 du matin, s'est tenue la traditionnelle cérémonie de commémoration en mémoire des 25 victimes abattues à Soubizergues, il y a 75 ans par les troupes allemandes.

En présence en autres de Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour, Serge Delrieu, Sous-Préfet, les élus de la commune, et les jeunes du collège de la Vigière.

11 NOVEMBRE (1918)

8 MAI (1945)

19 MARS (1962)

Dates des Commémorations en hommage aux victimes de guerre devant le monument aux morts au Bourg.

En présence des membres des anciens combattants, des fidèles porte-drapeaux, élus, habitants de la commune auxquels s'associent les membres locaux de l'Union Nationale des Parachutistes.

* A L'AFFICHE !

Ces affiches résument les nombreuses activités et animations proposées par les associations de la commune au cours de l'année 2019.

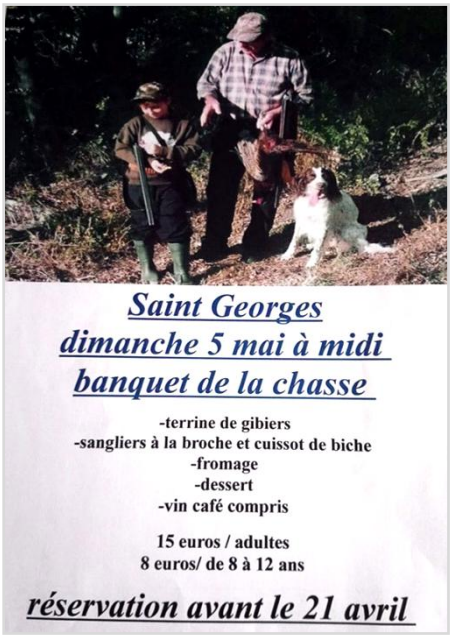

SAINT-GEORGES
SAMEDI 27 JUILLET

à la salle polyvalente à partir de 20 h 00

Potée Auvergnate

Suivie d'une soirée dansante

Organisée par Le Comité d'Animation de Saint-Georges

MERCREDI 7 AOÛT À 20H30

PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS

BOIS DU PIROU, SAINT-GEORGES

En plein cœur du bois du Pirou, suivez nos conteurs et revivez la légendaire histoire de la Bête du Gévaudan en déambulant dans un décor plus vrai que nature !

Animation gratuite

ECOMUSÉE DE MARGERIDE
WWW.ECOMUSEEDEMARGERIDE.FR
TÉL. 04 71 23 43 32

VIDE-GRENIER

ST-GEORGES

A PARTIR DE 7H

DIMANCHE 30 JUIN 2019

PARKING

LA CAFETERIA LES LOGIS

BUVETTE ET RESTAURATION

3€ l'emplacement sur réservation

Tables à disposition pour 1€ de plus

Renseignements au 06.48.4521.38 ou 06.32.63.49.30

ST-GEORGES
GRIZOLS Route d'Alleuze

ANIMATIONS : tout le week-end autour de la batteuse et matériel ancien

Samedi 7 2019 SEPTEMBRE

Concours Départemental Race LIMOUSINE

9h : Début du concours

RESTAURATION SUR PLACE

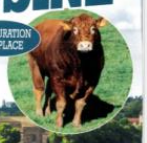

COMICE AGRICOLE

Dimanche 8 2019 SEPTEMBRE

MARCHÉ DE PAYS

9h : Début du concours et des présentations
17h : Remise des prix
RESTAURATION SUR PLACE

CONCOURS et PRÉSENTATION
- Races bovines laitières/allaitantes
- Miss Aubrac
- Ovins
- Caprins
- Chevaux
- Volailles

COMICE DE LA CITÉ DES VENTS

SAINT GEORGES Grisols

07 - 08 Septembre 2019

Fête du Battage à l'Ancienne

Samedi 07 Septembre

10h30 battage à l'ancienne

Réservation : 06 82 87 71 65 04 71 60 19 02

19h30 Braisé – Truffade à la salle polyvalente de Saint Georges

Bal gratuit en soirée animé par NOCTURN DJ

Dimanche 8 Septembre

07h30 10 €

10h30

Exposition de tracteurs et de matériel d'époque

Sculpture sur bois

Vente de pain cuit au four

Présence du concours départemental de la race Limousine
Et
Du comice agricole

Organisée par l'association *Les Tracteurs de la Vallée du L'Ander*

GRIZOLS de ST-GEORGES
31 Août 2019

9 H Balade des Monts du Cantal
13 H Repas
14 H - 17 H Animations et expo voitures
21 H REPAS CONCERT avec
The Sly Old Foxes

1er Septembre 2019

2ème Montée de GRIZOLS

9H - 17H Démonstration sur route fermée

Restauration possible sur place

Modalités et pré-inscription
Réservation repas
06 86 22 82 65 - 06 11 52 44 67
ou
ou grizols.hauts.lander@gmail.com

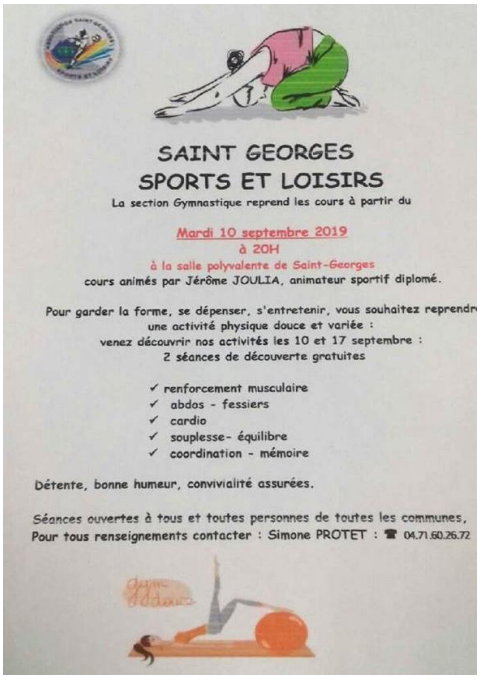

SAINT GEORGES SPORTS ET LOISIRS

La section Gymnastique reprend les cours à partir du

Mardi 10 septembre 2019
à 20H
à la salle polyvalente de Saint-Georges
cours animés par Jérôme JOULIA, animateur sportif diplomé.

Pour garder la forme, se dépenser, s'entretenir, vous souhaitez reprendre une activité physique douce et variée :
venez découvrir nos activités les 10 et 17 septembre :
2 séances de découverte gratuites

- ✓ renforcement musculaire
- ✓ abdos - fessiers
- ✓ cardio
- ✓ souplesse- équilibre
- ✓ coordination - mémoire

Détente, bonne humeur, convivialité assurées.

Séances ouvertes à tous et toutes personnes de toutes les communes,
Pour tous renseignements contacter : Simone PROTET : ☎ 04.71.60.26.72

SAINT-GEORGES

LE CROZATIER

Parking Cafétéria les Logis

Samedi 14 septembre 2019

CONCOURS DE PETANQUE EN DOUBLETTE 4 PARTIES

ORGANISE PAR ST GEORGES SPORTS ET LOISIRS

INSCRIPTIONS A PARTIR DE 14H

TOUTES LES MISES SERONT REDISTRIBUEES

1er PRIX : 150 euros (basé sur 32 doublettes)

Jet du but 14h45

Eglise St-Etienne et St-Georges

SAISON MUSICALE 2019 MUSIK'ART CANTAL

CONCERT ST-GEORGES

Dimanche 22 septembre 2019 17h00

GALATÉE BERLIOZ piano
piano LUCIA ZARCONE

Grieg
Dvořák
Fauré
Debussy
De Falla
Piazzolla
Rubinstein
Saint-Saëns

" La Danse à quatre mains "

Dos Almas

12 € CONCERT 8/9 GRATUIT -18 ans

Renseignements et réservations : www.musikart-cantal.com ou 06 28 37 65 94
Billetterie à l'Office de Tourisme de Saint-Flour - Tél. 04 71 60 22 50
et sur place, le jour du concert, à partir de 14h00

ACCA DE SAINT GEORGES

Samedi 21 Septembre 2019
3eme édition

Découverte de la chasse et de ses règles, sans armes

Pour les plus jeunes et moins jeunes.
Rendez vous 7h30 au local de chasse de St Georges
Après midi lâcher de faisan par les enfants.

SAINT-GEORGES

Dimanche 29 septembre 2019

à partir de 14 h 00
à la salle polyvalente

THÉ DANSANT

Animé par

Maurice ROBERT et ses musiciens

Organisé par
Le Club des Aînés
LES ROSEAUX DU LANDER

Buvette - Pâtisseries

Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS

Téléthon

Dimanche
9 DECEMBRE

Salle des fêtes de Saint-Georges

Tripes

A partir de 8h00

1651 € de dons récoltés

* UNE TEMPÊTE SUR LA COMMUNE … LE 9 AOÛT 2019

En pleine période de sécheresse, une "mini-tornade" s'est formée, sur la commune de Saint-Georges. De nombreux dégâts ont été constatés, notamment sur le lieu-dit Le Vernet : toitures en partie arrachées, arbres déracinés, mobiliers de jardin et tuiles envolés. Et heureusement aucun blessé n'a été à déplorer. La mini-tornade serait arrivée d'Alleuze avant de traverser la zone du Crozatier, Saint-Georges puis le Vernet avant de se diriger vers le haut de la Margeride.

Au hameau de Brons, un chêne de 400 ans, d'environ 15 mètres de hauteur, n'a pas résisté aux vents violents. Dans sa chute, l'arbre a partiellement endommagé une orangerie, la toiture et une partie des murs ont été touchées.

* REPAS ET COLIS DE NOËL

Pour les habitants de plus 70 ans, la commune offre au choix un repas ou un colis de Noël.

Cette année, c'est 203 bénéficaires, 53 personnes ont opté pour le repas servi à la salle polyvalente par le Restaurant Le Bellevue. Les autres ont reçu à domicile leur colis, distribué par les élus.

* LE CHÂTEAU DE VARILLETTES ET SON MAGNIFIQUE JARDIN

Construit au XV^{ème} siècle, comme donjon défensif, il connaît depuis quelques années une deuxième vie, transformé en hôtel restaurant bordé d'un écrin de verdure et d'un majestueux jardin médiéval.

CLASSEMENT DES GORGES ET VALLÉES ENNOYÉES DE LA TRUYÈRE

Prenant sa source en Margeride, la Truyère a creusé des gorges grandioses et sauvages.

3 grands lacs successifs en ont pris possession, **les lacs de Garabit-Grandval, Lanau et Sarrans**. Bordant le département sur 75 km et 2300 ha, ces lacs de barrage se fondent dans une nature et un patrimoine remarquables.

Le site de Garabit, et son géant de fer le viaduc de Gustave Eiffel, en est une des portes d'entrées. Les gorges de la Truyère vous offrent une beauté majestueuse avec ces **Îles, presqu'îles et vallées verdoyantes et des lieux pittoresques et médiévaux** dépaysants.

L'épopée humaine

Ces gorges autrefois profondes, sauvages, infranchissables ont à la fin du XIXe et au XXe siècle fait l'objet d'une épopée humaine. En 1884, ***le viaduc de Garabit****, ce géant de fer, réussit l'incroyable exploit de réunir les deux rives de la Truyère. Les 170 km de la Truyère attisent les regards des ingénieurs de l'époque. L'électrification d'une nation est en marche.* ***En 1934, le barrage de Sarrans est le premier. S'en suivent ceux de Grandval en 1959 puis Lanau en 1962.***

L'ensemble des barrages du Lot et de la Truyère représentent 10 % de la puissance du parc hydroélectrique français. Aujourd'hui ce patrimoine industriel est mis en valeur à travers la Route de l'énergie pilotée par EDF.

Un site naturel remarqué au niveau national

La Truyère a été domptée par l'homme. Classées **Espace Natura 2000,** pour leur biodiversité, les gorges sont un des sites les plus intéressants en France pour la conservation des **rapaces**, notamment du **Faucon pèlerin et de l'aigle botté**.

Leur attrait naturel et paysager a recueilli l'attention de l'État qui a initié une procédure de classement. **Les Gorges de la Truyère devraient être classées d'ici 2020. Une reconnaissance nationale de la valeur paysagère exceptionnelle.**

SOURCE SITE DU

LES PAYS DE SAINT-FLOUR

Qu'est-ce qu'un site classé ?

Un site classé est un espace reconnu nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage et dont la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Les gorges de la Truyère, un paysage remarquable

Au sud du Massif Central, à quelques kilomètres de Saint-Flour, la vallée de la Truyère est une zone de transition entre les monts de la Margeride, l'Aubrac et les monts du Cantal.

Le viaduc de Garabit, prouesse technique construit par Eiffel à la fin du XIX[e], a forgé la renommée du lieu sur la partie amont de la Truyère avant que 70 ans plus tard, le génie civil modèle ce paysage pour devenir une vallée ennoyée avec la réalisation du barrage de Grandval.

L'ennoiement de la vallée a transformé le ruisseau de montagne en de vastes étendues d'eau calmes, serpentant en méandres serrés entre deux versants abrupts et boisés. Mais ces aménagements ont aussi permis de révéler d'anciens méandres encaissés, de découvrir de nouvelles vues plongeantes et impressionnantes, et de proposer des belvédères remarquables comme celui de Mallet. Au-delà d'avoir façonné le paysage, ils ont aussi eu un rôle sur l'économie locale.

Procédure de classement

La démarche de classement des **Gorges et vallée ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval** est engagée depuis 2014. La phase de concertation a eu lieu en 2018 et 2019 dans les communes avec les élus et les acteurs locaux.

L'enquête publique se déroulera en septembre 2019 et le décret de classement pourrait être promulgué à la fin 2020.

Vivre en site classé

En site classé, tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux est soumis à autorisation spéciale.

Les travaux soumis à autorisation

Ces autorisations peuvent être données :

- **pour les travaux les moins importants** (travaux soumis à déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme, mobilier d'espace public, clôture...) par le **Préfet de département**,
- **pour les travaux les plus importants** (permis de démolir, permis de construire, ou permis d'aménager, défrichement, création de piste forestière ou de cheminement...) par le **Ministre chargé des sites**.*

Les services de Saint-Flour Communauté apporteront un appui technique aux porteurs de projets en lien avec le CAUE.

Il est conseillé de s'adresser en mairie, à la DREAL (voir contact au dos) **ou à l'Architecte des bâtiments de France**, préalablement à tout projet de travaux en site classé.

** Une réflexion de simplification administrative est engagée au niveau national pour accroître le nombre de projets relevant du niveau préfectoral*

Les travaux exonérés d'autorisation

L'exploitation courante des fonds ruraux :

- l'entretien des haies, la plupart des éclaircies forestières, l'entretien des chemins existants, le débroussaillage, le curage des fossés,
- le choix des assolements et les techniques culturales,
- l'entretien du bâti...

Le site classé ne réglemente pas les usages (chasse, pêche, randonnée, VTT...).

Les interdictions en site classé

Certains aménagements et installations sont strictement interdits :

- la publicité,
- la création de terrain de camping et le camping-caravaning, (l'exploitation des campings existants continue de s'exercer),
- l'installation de nouvelles lignes aériennes électriques ou téléphoniques (enfouissement des réseaux obligatoire).

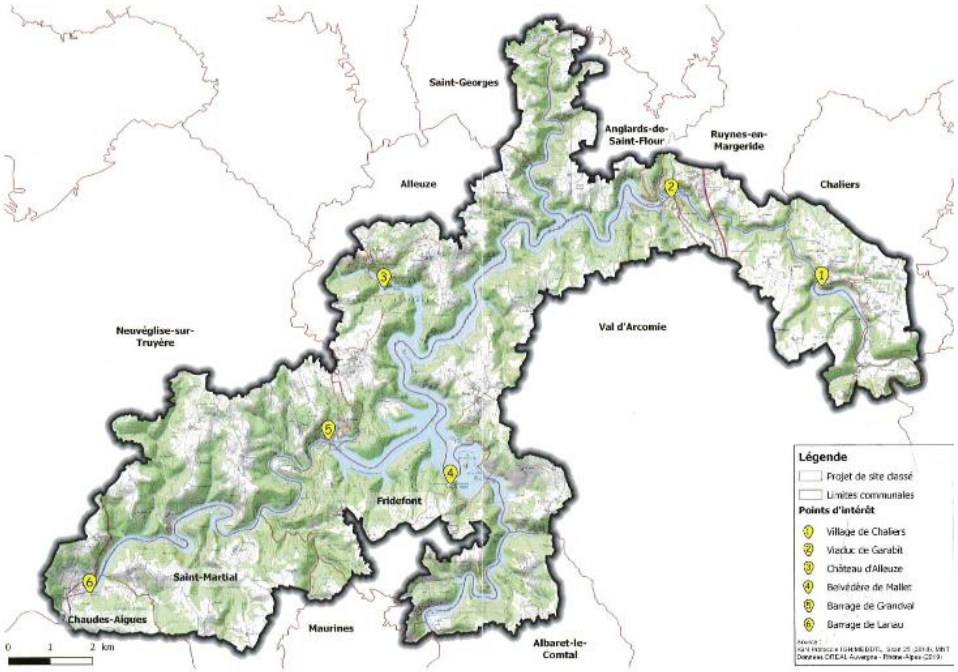

Le projet de site classé s'intéresse à la partie amont de la vallée ennoyée de la Truyère, sur la portion marquée par la retenue de Grandval, tête de barrage de cette succession d'ouvrages, jusqu'au barrage de Lanau, ouvrage plus modeste alimenté par le barrage de Grandval.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie - 2 Place de l'Église Le Bourg 15100 St-Georges - Téléphone : **04.71.60.09.91**
Télécopie : 04 71 73 02 67 - Mail : mairie-stgeorges@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Nouveau site internet de la commune : en construction
www.saint-georges-cantal.fr

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h - 12 h 13 h 30 - 19 h	9 h - 12 h 13 h 30 – 16 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h 13 h 30 – 16 h	9 h - 12 h 13 h 30 – 16 h	9 h - 12 h

Le secrétariat et la salle de réunion / de mariage sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Karine MAZARD
Régine BARTHOMEUF

SERVICE TECHNIQUE : GESTION DE L'EAU ET ENTRETIEN COMMUNAL

Philippe CHAPOUL - Jean-David SOUBEYROUX
Gilles SOULIER - Mickaël MALLET

VOTRE CARTE D'IDENTITÉ

La durée de validité a changé :

A compter du 1er janvier 2014,
la durée de validité de la carte nationale d'identité
passe de 10 à 15 ans pour les personnes **majeures.**

CARTE DELIVREE :	Avant le 1 er janvier 2004	Après le 1er janvier 2004	
		Entre 02/01/2004 et le 31/12/2013	A compter du 1er janvier 2014
PERSONNES MAJEURES	Valable 10 ans	** Validité de 15 ans Automatique	Valable 15 ans
PERSONNES MINEURES	Valable 10 ans	Valable 10 ans (pas de prolongation de la durée)	Valable 10 ans

** Pour les cartes dont la validité passe de 10 à 15 ans, **aucune démarche particulière n'est à effectuer.**

La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.
Inutile de vous déplacer en mairie.

Pour renouveler votre carte d'identité ou passeport :

Prendre rendez-vous au préalable à l'Accueil de la **Mairie de SAINT-FLOUR**
1 Place d'Armes au 04.71.60.61.20
du mardi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Pièces à fournir : justificatifs d'état-civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité

La commune de Saint-Georges n'étant pas équipée du dispositif de recueil des empreintes se voit déchargée de la tâche d'accueil des demandeurs de CNI. Cependant, elle pourra – au moyen d'un ordinateur avec accès Internet – assister les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique pour effectuer leur pré-demande de CNI en ligne.

Obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants, pour voter à Saint-Georges, vous devez justifier de votre identité : **quelles pièces possibles pour voter ?**

Service-Public.fr

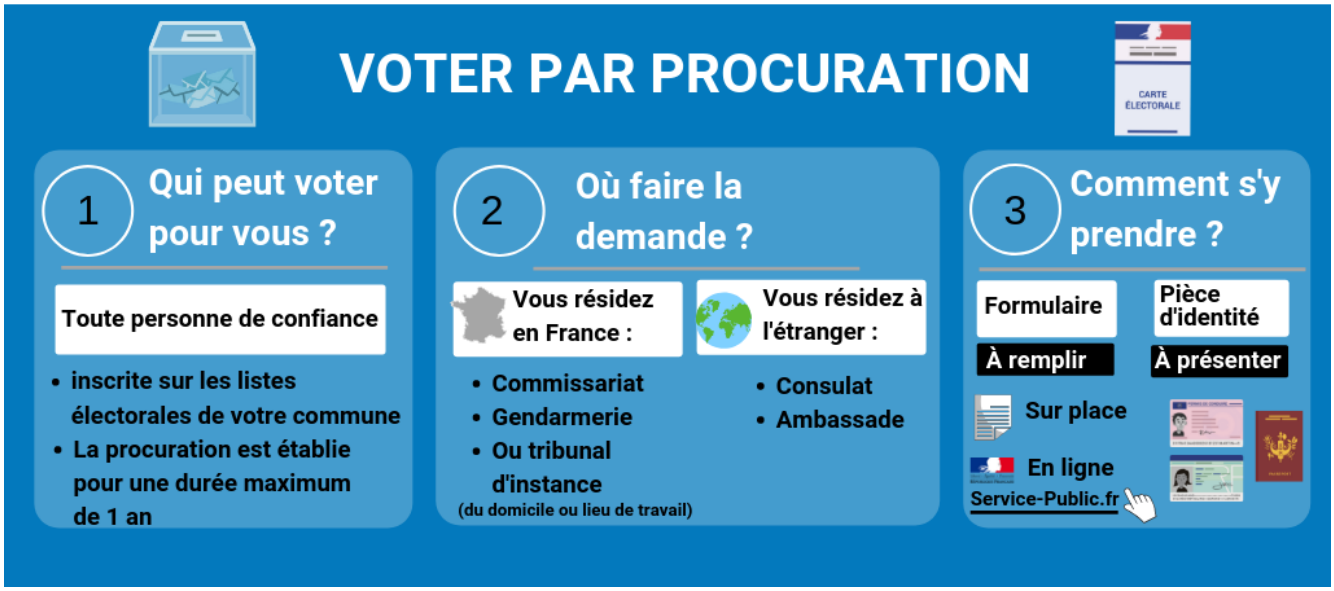

TARIFS MUNICIPAUX 2020

(APPROUVÉS PAR DÉLIBÉRATION DU 25 SEPTEMBRE 2019)

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Service Assainissement collectif **:**

Abonnement annuel : 60 € + 1 € le m^3

+ taxe redevance prélèvement, pollution, collecte, et traitement des boues

Service de l'Eau **:**

Abonnement annuel : 35 €

+ 1 € le m^3 (<à 300 m^3) ou 0.95€ (>à 300 m^3)

+ taxe redevance prélèvement et pollution

Source privée :

Abonnement annuel : 60 € + 40 m^3 / pers.

TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :

65 € le m2 Durée : à perpétuité

Grande tombe : 2.5 x 3 m - Petite tombe : 1.25 x 3 m

TARIFS DU COLUMBARIUM :

Urne 2 cases : 400 €

Urne 4 cases : 600 € Durée : 50 ans

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

*Pour les habitants de la commune *:*

2 jours maximum : 200 €

Mariage : 250 €

1/2 journée, soirée jeunes, apéritif : 80 €

*Gratuite pour les associations de la commune

*Pour les usagers extérieurs à la commune *:*

2 jours maximum : 300 €

Mariage : 400 €

1/2 journée / apéritif : 150 €

Commerçants/Entreprises : 350 €

FISCALITÉ : LES TAUX D'IMPOSITION

de la commune inchangés depuis 3 années consécutives

→ 8.38 % pour la taxe d'habitation,

→ 13.67 % pour le foncier bâti et 82.78 % pour le foncier non bâti

A compter de 2020, la taxe d'habitation ne sera plus versée en raison de sa suppression et sera remplacée par la part départementale du foncier bâti.

DISPOSITIFS D'AIDES

***Aide dans le cadre de la formation B.A.F.A. d'un montant de 50 € pour les jeunes de 17 à 26 ans,** domiciliés sur le territoire de la commune.

bafa
Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs

***Aide au permis de conduire pour les jeunes de 16 à 25 ans** sous condition de ressources et de situation d'insertion professionnelle par la Région, le Département, Saint-Flour Communauté.

***Aide jusqu'à 5000 € pour adapter votre salle de bains à vos besoins par Action Logement** pour les personnes de + de 70 ans à revenus modestes ou pour les personnes de + de 60 ans en perte d'autonomie.

ActionLogement

*** Aide par l'ANAH pour les propriétaires occupants modestes pour la rénovation énergétique et l'amélioration des logements.**

Agence nationale de l'habitat Anah

HABITER MIEUX
Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

*** Programme d'isolation pour tous à 1 €,** est une offre commerciale, proposée par des entreprises signataires d'une charte avec le ministère de la transition écologique, dans le cadre du dispositif « coup de pouce économies d'énergie ».

Pour tout conseil personnalisé, vous pouvez vous rapprocher de l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement), à Tulle Tél : 05 55 26 56 82 ou d'un conseiller du service public de la rénovation énergétique : SOLIHA Cantal à Aurillac Tel 04 71 48 88 14

Soyez vigilant sur les démarchages téléphoniques ou les visites à domicile !

NOUVELLE ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

(Source : site Saint-Flour Communauté)

Depuis le 26 août 2019, Saint-Flour Communauté opère une réorganisation de la collecte des déchets ménagers et recyclables.

Pourquoi cette réorganisation ? Contenir la fiscalité locale en stabilisant le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Avec la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages. Or, d'ici 2025, Saint-Flour Communauté va devoir payer une taxe de plus en plus élevée aux services de l'Etat (la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) dont la hausse est déjà prévue par la loi de finances 2019.

Comment réorganiser le service ?
Optimiser le service sur l'ensemble du territoire communautaire après une phase expérimentale.

Grâce aux relevés de tonnages réalisés, aux retours de terrain transmis, les agents en charge de la collecte ont contribué à la mise en œuvre, d'une phase expérimentale d'organisation du service. Cela a nécessité une adaptation de leurs journées de travail pour répondre aux besoins de la collectivité et des administrés.

Qu'est ce qui a changé depuis le 26 août ?
Réorganiser les tournées de collecte en adaptant au besoin, durant la phase expérimentale.

- **Mise en place des points de collecte collectifs :** la collecte en porte-à-porte sur les communes qui le pratiquaient encore a pris fin, à l'exception du cœur historique de la Ville de Saint-Flour. Pour les habitants, la collecte en points de regroupements collectifs a notamment l'avantage de ne plus avoir à se soucier du jour de collecte et de disposer de bacs qui garantissent un meilleur niveau d'hygiène que des sacs posés au sol ;
- **Refonte et optimisation des circuits :** héritage des quatre communautés de communes L'élargissement du périmètre communautaire offre désormais une opportunité d'optimisation des tournées de collecte à plus grande échelle. Ainsi, chaque circuit est aujourd'hui raisonné pour collecter un tonnage correspondant le plus possible au poids total de charge des camions.
- **Fréquence des tournées :** selon le nombre d'habitants et la réalité des tonnages collectés, la collecte s'effectue de manière bi-hebdomadaire, hebdomadaire ou par quinzaine. Les volumes habituellement collectés ont ainsi été pris en compte pour l'optimisation de chaque circuit et du temps de travail nécessaire à son accomplissement. En période estivale, de juillet à septembre, la collecte s'effectuera sur 5 jours et non 4 afin de rendre un meilleur service.

Comment chacun peut contribuer à la maîtrise du coût du service ?

Malgré ces efforts d'optimisation, les contraintes réglementaires et les prélèvements de l'Etat sur la facture de nos ordures ménagères payée via notre feuille d'impôt continueront à évoluer si chaque usager ne participe pas à l'effort collectif nécessaire.

Pour cela, chacun est appelé à réduire ses quantités de déchets produits, à utiliser les déchetteries, à composter à chaque fois qu'il le peut et à mieux trier ses ordures ménagères. C'est d'abord grâce à nos efforts individuels indispensables que le coût du service de collecte et de traitement des déchets sera maîtrisé.

STATION D'ÉPURATION DE SAINT-FLOUR,

implantée sur la commune de Saint-Georges : une nouvelle vue et vie pour les riverains de St-Thomas !

La station d'épuration des eaux usées de la ville de Saint-Flour, mise en service dans les années 1960 à St-Thomas, en bordure de l'Ander sur la commune de Saint-Georges, devenue obsolète, ne répond plus aux exigences actuelles sur le plan sanitaire et écologique.

La nouvelle station d'épuration, en service cette fin d'année 2019 va permettre de traiter les effluents de 13 500 habitants équivalents.

Un poste de relevage à l'emplacement de la station actuelle permettra de renvoyer les eaux usées vers la nouvelle station et un bassin d'orage en tête de station assurera le stockage des eaux de pluie lors des évènements orageux.

L'éloignement des ouvrages, l'utilisation d'appareils récents moins bruyants vont permettre de maitriser les nuisances sonores et obéira aux normes réglementaires. De plus, l'ensemble des ouvrages est capoté pour éviter la gêne olfactive de la nouvelle usine.

La nouvelle station d'épuration, implantée rive droite sur la commune de Saint-Flour, va permettre d'améliorer considérablement la qualité de l'eau de l'Ander. La déviation du ruisseau de Soubizergues et sa remise à l'état naturel ont également été effectuées.

Après la vidange et le curage des bassins, démolition de l'ancien équipement.